

L'AGRICULTURE FAMILIALE POUR VALORISER LES SAVOIRS ET LES RESSOURCES HUMAINES

Pascal Bergeret, *CIHEAM*
Nora Ourabah Haddad, *FAO*
Sara Hassan, *FAO*
Francesco Maria Pierri, *FAO*

À très juste titre, l'année 2014 fut décrétée par la FAO « Année de l'agriculture familiale ». En concernant près de 2,6 milliards de personnes, soit 40 % de la population mondiale, cette forme d'agriculture constitue la première source d'emplois à l'échelle planétaire. Regroupées au sein de 500 millions d'exploitations sur les quelque 570 millions que compte la planète, les exploitations familiales contribuent à la production agricole mondiale à hauteur d'environ 60 % et représentent 80 % de la valeur de la production alimentaire (FAO, 2014a). Ces chiffres suffisent à démontrer son importance.

L'agriculture familiale désigne les formes d'organisation de la production agricole caractérisées, d'une part, par des liens fonctionnels forts entre la famille et l'unité de production et, d'autre part, par la mobilisation majoritaire du travail familial. Ainsi, cette agriculture se différencie des agricultures de firme qui se distinguent par leur forte financiarisation et le découplage total entre travail et capital. Si cette agriculture de firme est actuellement en plein essor, son poids à l'échelle mondiale est sans commune mesure avec celui de l'agriculture familiale qui reste la forme agricole dominante. Signalons également le développement d'une forme intermédiaire, l'agriculture patronale, qui s'éloigne du modèle de l'agriculture familiale par l'emploi prédominant d'une main-d'œuvre salariée non familiale.

Derrière un principe commun d'unicité entre exploitation agricole et famille se cache une très grande diversité des formes d'agriculture familiale qui sont intimement liées au contexte régional et local dans lequel elles s'insèrent. Cette agriculture est en cela

le reflet de l'organisation sociale et des valeurs qui prévalent dans les localités où elle s'exerce. Par exemple, les structures familiales qui varient fortement d'une région du monde à l'autre impriment de leur marque le fonctionnement technique et économique de ces unités de production. Les rationalités qui sous-tendent ce fonctionnement s'éloignent très souvent de la rationalité économique d'une entreprise cherchant à maximiser son profit à court et moyen termes. Elles sont très difficiles à appréhender pour tout acteur étranger au système familial de production et de décision. Il s'ensuit, paradoxalement, une grande méconnaissance de ces agricultures, y compris au sein des pays où elles sont établies. L'entrée statistique classique, par la taille des unités d'exploitation, la nature et le volume de leurs productions, est insuffisante pour rendre compte des véritables ressorts de leur fonctionnement. Ce fait est trop souvent ignoré alors qu'il est l'élément premier à prendre en compte pour établir des politiques ciblant ce type d'agriculture (CIHEAM-FAO-CIRAD, 2016).

Cette agriculture familiale prédomine également dans la région méditerranéenne où elle détermine encore fortement les équilibres sociodémographiques et territoriaux. Dans un ouvrage qui aborde la question des gaspillages en Méditerranée, il convient de s'y intéresser tant elle constitue un gisement d'emplois, une opportunité de développement inclusif et un incubateur de savoirs agricoles et ruraux. Cependant, alors qu'elle représente une ressource importante pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de la région, elle est particulièrement exposée à des menaces, notamment à l'est et au sud du bassin. Plus ou moins proches de l'arc de crises politiques qui s'étend de la Syrie jusqu'au Maghreb, les pays de la région connaissent en effet un développement économique contrarié, un taux de chômage élevé, ainsi qu'une double insécurité foncière et hydrique liée en partie aux changements climatiques très prégnants dans cette région du monde. Ces facteurs de vulnérabilité sociale, économique et environnementale pèsent sur les activités économiques et les populations, et, au premier rang, sur les agricultures familiales, qui voient, de fait, les savoirs et les connaissances qu'elles renferment potentiellement ou réellement gaspillés.

Nous tenterons ici dans un premier temps d'analyser les caractéristiques des exploitations familiales méditerranéennes, en révélant leur importance par rapport aux autres formes d'agriculture. Nous décrirons ensuite les défis auxquels elles sont ou seront confrontées et les atouts qui sont les leurs pour y faire face (en termes de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement, de lutte contre la pauvreté, le sous-emploi et les inégalités sociales et territoriales), pour nous interroger enfin sur les politiques agricoles mises en place par différents pays du bassin méditerranéen et proposer une réflexion sur celles à mettre en œuvre. Dans cette perspective, une attention prioritaire doit être accordée aux femmes et aux jeunes, dont le potentiel est encore largement inexploité et qui peuvent pourtant constituer des acteurs clés du développement agricole et rural. Cela implique de reformuler et de revaloriser l'intervention publique en milieu rural, mais aussi de renforcer les associations de producteurs qui encouragent la diffusion de bonnes pratiques et connaissances, et agissent comme une courroie de transmission entre les pouvoirs publics et les agricultures familiales les plus vulnérables afin de maximiser le potentiel et la productivité de ces dernières.

Importance de l'agriculture familiale en Méditerranée

Bien qu'il existe d'indéniables similarités entre agricultures du nord et du sud de la Méditerranée, il est nécessaire, pour l'analyse, de considérer séparément les pays méditerranéens membres de l'Union européenne (UE) tant les effets de la politique agricole commune (PAC) sont déterminants pour cet ensemble de pays. L'agriculture familiale y constitue de très loin la forme dominante, de manière encore plus nette que dans les pays du nord de l'Europe. Ainsi, selon le recensement agricole de 2010, les exploitations familiales du sud de l'Europe prévalent aussi bien en nombre (12,2 millions d'exploitations représentant 97 % du total des exploitations agricoles) qu'au niveau de leur contribution à l'emploi agricole (86,2 % de la main-d'œuvre agricole régulière). Ces ratios sont respectivement de 94 % et 83 % en moyenne pour les pays de l'UE à 15, c'est-à-dire avant l'entrée des nouveaux États membres d'Europe centrale et de l'Est, ce qui montre bien la spécificité des pays méditerranéens (FAO, 2013). L'agriculture familiale prédomine également en termes de surface agricole, mais dans une moindre mesure : si elle représente 80 % de la surface agricole en Italie, elle n'en occupe que 70 % en Grèce ou au Portugal, 60 % en Espagne, et 40 % en France (FAO, 2013). Ces chiffres montrent bien la coexistence, aux côtés de l'agriculture familiale, de vastes unités de production, constitutifs de l'agriculture de firme et de l'agriculture patronale.

Dès son origine, la PAC a consacré l'agriculture familiale comme le modèle devant porter le développement de l'agriculture européenne. C'est ainsi que le soutien par les prix (protection aux frontières, aides aux exportations, gestion du volume de l'offre) a permis un développement considérable et une modernisation des exploitations agricoles, qui ont conduit à une concentration foncière et un exode rural, sans remettre en cause leur caractère familial. Puis, progressivement, a émergé un modèle modernisé d'exploitation familiale qui adoptait des logiques d'entreprise tout en conservant ce lien fondamental entre foyer et unité de production. À partir de 1992, les réformes de la PAC allèrent dans le sens d'un démantèlement du soutien par les prix et de la gestion de l'offre pour proposer une aide directe au revenu basée sur la surface agricole et associée à des conditionnalités environnementales (verdissement). Une telle évolution de la PAC, fondée sur le principe libéral de soumission des décisions productives aux signaux du marché (les prix) et dictée par les exigences des règles du commerce international (Organisation mondiale du commerce), a conduit à la concentration accrue des unités de production et au développement accéléré de formes d'agricultures non familiales, qui vont jusqu'à occuper aujourd'hui 60 % de la surface agricole d'un pays comme la France.

La partie méditerranéenne de l'UE a été moins touchée par ce processus, à l'exemple de l'Italie où le modèle de l'agriculture familiale modernisée est encore très largement dominant, ou encore de la Grèce où les exploitations familiales ont permis d'amortir considérablement la crise économique en fournissant un cadre de vie et d'emploi à de nombreux chômeurs jeunes et urbains retournés à la terre. La vigueur de l'agriculture familiale méditerranéenne au sein de l'UE tient au fait qu'elle a su conserver son utilité sociale et la valoriser économiquement : circuits courts, produits de qualité

reconnus, ancrés dans les territoires et souvent associés à la diète méditerranéenne, agriculture biologique, etc. Elle a également tiré parti des possibilités offertes par certaines dispositions de la PAC et de leurs déclinaisons nationales, en faveur des zones défavorisées, de l'organisation des producteurs ou du développement rural. Les nouvelles exigences d'un nombre croissant de consommateurs en quête de produits locaux de qualité confortent ce dynamisme, au point de fournir une alternative aux évolutions vers l'intensification chimique et la financiarisation de l'agriculture. Les exploitations familiales qui ne se sont pas engagées sur cette seconde voie sont à l'heure actuelle les plus vulnérables au sein de l'UE et les plus menacées de disparition au profit des agricultures patronales et de firme.

Dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, l'agriculture familiale n'a pas bénéficié, comme dans l'UE, d'un soutien par les prix. Grands importateurs agricoles, ces pays sont en général davantage préoccupés par l'accès des populations urbaines à une alimentation bon marché que par les revenus des producteurs locaux, et pour cette raison limitent fortement le degré de protection aux frontières des produits agricoles. Selon les pays considérés, les petites exploitations familiales font l'objet de plus ou moins d'attention. Il convient à ce titre de mentionner le Plan Maroc Vert dont l'un des deux piliers est tourné vers le soutien aux zones agricoles difficiles et aux petites unités de production familiales, dans le cadre de projets à forte dimension territoriale. De même la politique de renouveau rural en Algérie privilégie les approches territoriales sous forme de projets de développement locaux dont les retombées peuvent être favorables à la petite agriculture familiale. La situation foncière de ces pays diffère également beaucoup de celle des pays de l'UE. Leurs régimes fonciers sont aujourd'hui encore fortement marqués par la double empreinte de l'Empire ottoman et des mesures prises après les décolonisations. Ils sont caractérisés par la forte emprise du domaine de l'État et par la complexité et la variété des statuts fonciers légués par l'histoire, causes d'une grande inégalité dans la répartition des terres.

L'agriculture familiale au sud et à l'est de la Méditerranée constitue un réservoir d'emplois et de main-d'œuvre, employant souvent plus de 10 % de la population totale : 30 % des actifs sont agricoles en Égypte, 40 % au Maroc, 20 % en Algérie et en Tunisie (FAO, 2014b). Le plus souvent confinée sur de petites surfaces, elle domine largement en nombre d'exploitations (par rapport aux grands domaines patronaux ou aux firmes agricoles), mais beaucoup moins en termes de surface agricole. En Égypte, les petites fermes familiales de moins de 5 hectares représentent 98,2 % du nombre total d'exploitations, mais n'occupent que 70,7 % de la surface agricole. En Algérie, ces chiffres sont respectivement de 55,4 % et 11,3 %, en Tunisie de 53,5 % et 10,9 %, et au Maroc de 69,8 % et 23,9 % (FAO, 2014b). Tempérons toutefois cette observation en signalant que les chiffres du foncier agricole capturent mal l'utilisation des zones de parcours par l'élevage des petits ruminants qui constitue une activité importante de l'agriculture familiale méditerranéenne. Ils ne disent rien non plus des surfaces non agricoles qui fournissent des produits alimentaires qui peuvent être vendus en complément de la production proprement agricole (cueillette de plantes sauvages alimentaires, de plantes aromatiques ou médicinales, chasse, collecte de produits non ligneux dans les zones forestières).

Nous sommes donc en présence d'un réel dualisme agricole avec, d'une part, de grands domaines patronaux ou des firmes bien insérés sur les marchés nationaux et internationaux et, d'autre part, de petites exploitations familiales faiblement connectées au marché, dont le morcellement s'accroît du fait du régime des successions intergénérationnelles, et où règne un haut niveau de pauvreté. En Égypte par exemple, 83 % des très pauvres et 63 % des pauvres sont concentrés dans les zones agricoles de la Haute-Égypte (Ghanem, 2014). Ces différentes formes d'agriculture ne sont bien entendu pas isolées les unes des autres, elles interagissent au gré des flux de main-d'œuvre ou de produits. Ces échanges sont parfois encouragés, par le Plan Maroc Vert notamment, qui prône l'« agrégation » des petits producteurs autour d'un grand domaine. Le cas de la Turquie doit être singularisé. Grand pays agricole, elle dispose des moyens budgétaires pour mettre en œuvre une politique agricole qui adopte certaines caractéristiques de la PAC européenne : protection aux frontières progressivement démantelée pour faire place à des aides directes au revenu des producteurs, mesures d'accompagnement de certaines filières, programmes d'assurance récoltes, etc. Même si elle reste marquée par une grande disparité dans la distribution des terres – 79 % des exploitations possèdent moins de 10 hectares de terres et ne couvrent que 34 % de la surface agricole (OCDE, 2012) –, l'agriculture familiale possède un fort potentiel de développement, et ce d'autant plus que le pays est le seul de la région pour lequel le changement climatique pourrait avoir un effet bénéfique, du fait de la mise en culture de terres nouvelles dans les zones d'altitude.

Défis et atouts de l'agriculture familiale méditerranéenne

Des défis multiples et variés

Nous l'avons déjà évoqué, le premier défi auquel l'agriculture familiale méditerranéenne est confrontée réside dans les crises politiques et les conflits que traversent de nombreux pays, qui touchent directement le quotidien des populations et donc des agriculteurs. De manière plus générale, le faible essor économique de nombre de pays méditerranéens ne leur permet pas de fournir un cadre favorable au développement de l'agriculture familiale. Ces considérations s'appliquent également, bien qu'à un degré moindre, aux pays méditerranéens de l'UE, eux aussi touchés par une crise économique majeure.

Accès aux ressources et manque de reconnaissance. À ces défis externes au secteur agricole proprement dit, s'en ajoutent d'autres, plus directement liés à son fonctionnement interne, à commencer par celui de l'accès aux ressources. Outre le handicap foncier qui pèse sur elle, l'agriculture familiale doit faire face à l'inégale répartition de la ressource en eau, qui va de pair avec l'inégalité de la répartition foncière, notamment au sein des périmètres irrigués. L'accès au capital, et au crédit formel en particulier, constitue également un défi criant. La part des crédits accordés au secteur agricole en pourcentage du PIB agricole est de 27,5 % en Tunisie, de 14,2 % en Algérie, de 7,9 % en Égypte, 7,4 % au Maroc, alors que celles des crédits alloués à l'ensemble du secteur privé en pourcentage du PIB total dans ces mêmes pays oscillent entre 30 % et 65 % (FAO, 2014b) : on le voit, les

prêts à l'agriculture ne sont pas à la mesure de la contribution du secteur aux économies nationales. Si l'on ajoute que les prêts consentis sont majoritairement destinés aux grands domaines, nous aurons une idée des problèmes rencontrés par l'agriculture familiale pour financer ses activités. Notons que l'histoire foncière de l'UE ainsi que les effets de la PAC atténuent fortement les contraintes de l'accès aux ressources pour l'agriculture familiale des pays méditerranéens de l'UE. Le faible accès aux ressources et le manque de moyens financiers tiennent aussi au manque de reconnaissance de l'agriculture familiale dans les pays du sud et de l'est méditerranéen, cette activité étant souvent considérée comme informelle et archaïque. Ce manque de reconnaissance sociale se double d'un manque de reconnaissance juridique, les chefs d'exploitation familiale et les travailleurs agricoles familiaux ne jouissant bien souvent d'aucun statut juridique. Bien souvent, les titres fonciers n'existent pas et les droits d'usage du sol demeurent confus. La forte précarité qui s'ensuit constitue un frein majeur à la capacité d'innovation et de prise de risque de l'agriculture familiale, pourtant primordiale pour s'adapter aux bouleversements climatiques. L'arc méditerranéen est l'une des zones de la planète qui sera le plus affectée par le réchauffement climatique. L'accès au marché est également difficile pour les exploitations familiales qui, prises individuellement, pèsent d'un poids économique réduit. Leurs faibles ressources ne leur permettant pas d'investir dans l'exploration de marchés rémunérateurs, les petits agriculteurs sont souvent prisonniers de circuits commerciaux au sein desquels ils disposent d'un pouvoir de négociation restreint avec les acheteurs de leurs produits. Ils ne bénéficient que peu des services de formation et vulgarisation qui ont du mal à les atteindre et demeurent très éloignés des sources d'information scientifique, technique et économique. Ils doivent constamment arbitrer entre les besoins alimentaires de la famille qui les poussent vers l'autosubsistance et les besoins monétaires incompressibles qui les contraignent à la vente de leur production à faible prix. En définitive, bien souvent, aucun de ces deux types de besoins n'est correctement couvert, avec toutes les conséquences en termes de malnutrition et de pauvreté que cela implique.

La question de la relève des exploitations familiales. Un défi tout aussi préoccupant pour l'avenir est celui du vieillissement des chefs d'exploitation familiale et de leur renouvellement. Dans les pays du sud de l'Europe, 64 % des exploitations de moins de 5 hectares sont tenues par des agriculteurs de plus de 55 ans. Cette proportion s'élève à 50 % pour les exploitations de plus de 5 hectares. Par comparaison, pour les pays du nord de l'Europe, ces chiffres sont respectivement de 51 % et de 38 % (Parlement européen, 2014). L'accès des jeunes générations au statut de chef d'exploitation ne peut le plus souvent se concevoir que par le biais des successions et des héritages, l'entrée dans le métier agricole exigeant un capital de départ élevé. De plus, nombre de petits exploitants continuent d'exercer bien après l'âge de la retraite, pour s'assurer un revenu complémentaire. Dans les pays du sud et de l'est méditerranéen, les jeunes ne sont guère attirés par l'agriculture familiale, en général associée à pauvreté, et cherchent à s'assurer un avenir meilleur en ville ou à l'étranger. Le contrôle des terres par les aînés ainsi que leur aversion pour le risque découragent les jeunes générations qui souhaiteraient développer des activités innovantes au sein des exploitations familiales.

La problématique de l'équité et la place des productrices dans l'agriculture familiale. L'organisation sociale et les valeurs dont l'agriculture familiale est le reflet engendrent, au sud et à l'est de la Méditerranée, une grande inégalité entre les sexes, la place des femmes étant inférieure à celle des hommes dans la sphère publique, hors de la famille. Parmi les très nombreux indicateurs des inégalités entre hommes et femmes, nous nous contenterons de mentionner que la part des femmes dépasse à peine 5 % du total des propriétaires de foncier agricole (4,1 % en Algérie, 5,2 % en Égypte, 7,7 % au Liban), alors qu'elles représentent 23 % des travailleurs agricoles sur les exploitations familiales en Algérie et 34 % en Égypte (FAO, 2014b). La question du genre dans l'agriculture familiale est centrale et complexe, car le rôle des femmes à l'intérieur du foyer est souvent prépondérant. Un fort potentiel féminin reste à développer au sein de l'agriculture familiale. L'une des inégalités les plus criantes à corriger est sans conteste celle liée au niveau d'éducation des femmes, en particulier des femmes rurales. Malgré les efforts réalisés dans ce domaine, le taux d'alphabétisation des femmes marocaines de plus de 15 ans était en 2015 inférieur à 50 %, pour un taux d'alphabétisation moyen national de 67 % (Index Mundi, 2014), et ce chiffre est encore plus faible en zone rurale. Il serait mal avisé de se forger une vision misérabiliste de l'agriculture familiale méditerranéenne. La longue liste des défis auxquels elle doit faire face est fort heureusement compensée par de nombreux et importants atouts.

Les atouts de l'agriculture familiale

Entre résilience et adaptabilité. Parmi ceux-ci, citons tout d'abord la très grande résilience de l'agriculture familiale. Ce type d'agriculture est en effet capable d'encaisser des chocs et de résister à une conjoncture mauvaise, au prix de l'acceptation d'une sous-rémunération du travail, ce à quoi une firme ou une exploitation patronale ne peuvent souscrire. Elle n'est en outre pas soumise à l'obligation d'assurer une rémunération du capital égale au minimum au coût d'opportunité, car elle mobilise des fonds appartenant à la famille qui peut là encore accepter une sous-rémunération pour passer un cap difficile, contrairement aux actionnaires d'une firme, prompts à revendre leurs parts si une occasion plus lucrative d'investissement se présente. Une telle résilience a bien évidemment ses limites : celle du seuil de subsistance pour les agricultures familiales peu capitalisées, et celle de la couverture des coûts fixes, et notamment du coût des emprunts, pour les agricultures familiales plus intensives en capital. Une cause majeure d'abandon de l'agriculture en Europe demeure l'incapacité de rembourser des emprunts. Cette résilience est indubitablement un atout, car si elle implique un sacrifice de la part de la famille, elle lui permet de traverser des périodes d'adversité et de rebondir lorsque la conjoncture s'améliore, alors que les agricultures de firme ou patronale sont beaucoup plus vulnérables aux retournements conjoncturels. De ce fait, l'agriculture familiale joue un rôle d'atténuation des crises, de refuge, lorsque l'économie globale d'un pays est affectée par la récession et le chômage (Goussios, 2016).

Autre atout majeur de l'agriculture familiale, qui va de pair avec le précédent, sa très grande souplesse et son adaptabilité. Adoptant des mécanismes de prise de décision rapides et robustes, elle est particulièrement réactive aux signaux de son environnement. Que ce soit en matière de prix à la production ou d'incitations des politiques agricoles, l'agriculture familiale peut ajuster instantanément ses décisions de

production ou d'affectation de la main-d'œuvre, et modifier son orientation technico-économique, alors que l'agriculture de firme ou patronale doit composer avec des rigidités de gouvernance ou relatives au droit du travail (Marzin *et al.*, 2014). C'est une bonne nouvelle pour les décideurs politiques qui sont assurés de voir leurs mesures relatives à l'agriculture familiale être suivies d'effet. C'est aussi un révélateur de leur grande responsabilité en la matière. La résilience et la souplesse de l'agriculture familiale tiennent également au fait que les membres de la famille engagés dans l'agriculture, y compris le chef d'exploitation, disposent très souvent d'autres revenus que celui fourni par l'exploitation. La diversification des activités sur l'exploitation, qui est l'une des caractéristiques de ce type d'agriculture, y contribue également, en réduisant les risques et en permettant la saisie d'opportunités. Le développement du tourisme à la ferme en est un exemple frappant, particulièrement intéressant en zone méditerranéenne, tout comme l'insertion dans des circuits courts à haute valeur ajoutée.

L'agriculture familiale : un modèle durable. À la différence des agricultures de firme ou patronale, les spécificités du fonctionnement des agricultures familiales en font un modèle durable, dans tous les sens du terme. Les chefs d'exploitation gèrent leur patrimoine de façon à ce que l'utilisation présente des ressources n'obère pas les bénéfices des générations futures. Placée dans des conditions favorables, l'agriculture familiale représente donc un atout majeur pour la gestion durable des ressources qu'elle mobilise (terre, eau, biodiversité). Bien évidemment, en Méditerranée comme ailleurs, de nombreux exemples montrent que l'agriculture familiale peut aussi être destructrice de ressources naturelles (érosion des sols, déforestation, disparition d'espèces à haute valeur économique). Mais cet impact négatif n'est que le résultat des conditions défavorables dans lesquelles cette activité s'exerce, qui ne laissent aux agriculteurs aucune alternative pour simplement survivre, à la différence d'autres formes d'agriculture, pour lesquelles l'exploitation minière des ressources naturelles fait parfois partie intégrante du modèle économique (Clavel *et al.*, 2014).

Potentiel de développement et effet d'entraînement sociétal. L'atout majeur de l'agriculture familiale réside dans son potentiel de développement et dans l'effet d'entraînement qu'elle peut avoir pour l'ensemble des sociétés au sein desquelles elle est insérée. On a vu l'importance de ce secteur pour l'emploi et l'occupation des actifs. Toute amélioration de revenu, même modeste, des actifs engagés dans l'agriculture familiale a des effets immédiats sur la demande solvable en produits de consommation et constitue une source de croissance économique pour l'ensemble du tissu productif, au niveau local ou national. Activité dominante des territoires ruraux des pays du sud et de l'est méditerranéen, l'agriculture familiale, lorsqu'elle prospère, devient un puissant moteur du développement local. Elle renforce la sécurité alimentaire, crée de la valeur au bénéfice de la majorité des habitants et amorce le cercle vertueux de la création d'emplois et de l'augmentation du niveau de vie de la population. Les territoires ruraux deviennent attractifs, y compris et surtout pour les jeunes, car porteurs d'opportunités pour les entrepreneurs.

En ces temps troublés, de tels scénarios sont à rechercher, car ils contribuent mieux que tout autre à la sécurisation des territoires et à la prévention des migrations non choisies, dont on sait qu'elles trouvent bien souvent leur source dans le malaise

profond que vivent les zones rurales en Méditerranée et au-delà. De ce fait, ces agricultures familiales sont un moyen de préserver les connaissances et les savoirs agricoles et d'éviter ainsi leur gaspillage et perte. Comme cela a été évoqué dans le chapitre 15 sur les savoirs traditionnels, l'agriculture familiale méditerranéenne est dépositaire d'un savoir très riche, constitué au fil des âges et enrichi par les échanges avec d'autres parties du monde. Ce type d'agriculture constitue un cadre pour leur transmission d'une génération à l'autre. La perte de ces connaissances est aujourd'hui inacceptable, à l'heure où les défis auxquels l'agriculture méditerranéenne est confrontée, à commencer par le réchauffement climatique, réclament la mobilisation de tous les savoirs. Dépositaire de savoirs constitués, l'agriculture familiale est aussi un incubateur de nouveaux savoirs, nés de la pratique et dont l'émergence est activée par l'apparition de conditions nouvelles. Par sa souplesse et ses facultés d'adaptation, elle constitue un extraordinaire laboratoire où peuvent s'hybrider savoirs locaux et savoirs exogènes, savoirs traditionnels et savoirs scientifiques, gage d'avenir pour l'agriculture méditerranéenne. Encore faut-il que les flux de savoirs et d'information puissent atteindre l'agriculture familiale.

Recommandations politiques

L'extraordinaire potentiel que représentent les agricultures familiales pour le développement des pays du sud et de l'est méditerranéen et pour la mise en place d'une agriculture plus durable sur les deux rives de la Méditerranée milite en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques qui l'aident à s'exprimer. Les politiques agricoles et rurales doivent pour ce faire atténuer les défis auxquels ces agricultures familiales sont confrontées et s'appuyer sur leurs atouts.

L'évolution de la PAC déterminera l'avenir de l'agriculture familiale des pays méditerranéens de l'UE. Avec le démantèlement des quotas laitiers fin 2015 a disparu l'un des derniers mécanismes européens de maîtrise de l'offre. Il n'est pas réaliste d'envisager un retour des soutiens par les prix. L'agriculture familiale méditerranéenne, dont on a vu qu'elle résistait plutôt mieux que celle du nord de l'Europe à l'émergence d'autres modèles plus capitalistiques, pourra conserver son dynamisme si la PAC poursuit et accentue ses orientations en faveur des bonnes pratiques environnementales, de la typicité des produits, du lien de la production au territoire et des zones à handicap naturel. L'évolution de la part du second pilier de la PAC (développement rural) dans le total des aides à l'agriculture sera un indicateur de la poursuite d'un tel mouvement. En France, la priorité donnée à l'agroécologie et aux projets alimentaires territoriaux va également dans ce sens.

L'Année internationale de l'agriculture familiale a d'ailleurs été l'occasion pour le CIHEAM de conforter ces nouvelles approches. Lors de leur 10^e réunion qui s'est tenue à Alger le 6 février 2014, les ministres de l'Agriculture des treize pays membres du CIHEAM ont clairement émis la recommandation de soutenir l'agriculture familiale, « notamment sur la rive sud de la Méditerranée, qui contribue fortement à assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux et concourt à la gestion durable des ressources naturelles et à la promotion du développement humain, notamment au profit des femmes et des jeunes » (CIHEAM, 2014a). Il s'agit donc là d'un thème fort pour renforcer les relations entre l'Europe et les pays du sud et de l'est de la

Méditerranée, au moment où nous devons défendre avec conviction que l'avenir de la coopération régionale et euro-méditerranéenne passe nécessairement par davantage de projets, de réseaux et d'initiatives à vocation agricole, alimentaire et rurale.

Dans les pays du sud et de l'est méditerranéens le futur des agricultures familiales est également très lié à la teneur des politiques agricoles et rurales et à leur degré de priorité dans l'agenda des gouvernements. Nous l'avons vu, certains pays ont amorcé un mouvement en faveur de l'agriculture familiale, comme le Maroc (Plan Maroc Vert) ou l'Algérie (Renouveau rural). Face aux exigences de diversification économique, aux inquiétudes pour la sécurité alimentaire et aux désordres politiques et sociaux provoqués par le mécontentement d'une jeunesse rurale sans perspective, le retour de l'agriculture et du rural au premier plan des préoccupations nationales permet d'anticiper un sursaut des pouvoirs en place et une prise de conscience en faveur de l'agriculture familiale. L'Année internationale de l'agriculture familiale, placée sous l'égide de la FAO, a joué un rôle important dans cette prise de conscience. Il s'agit dorénavant de mettre en œuvre des mesures adéquates et d'ampleur suffisante.

Le pas politique le plus important à franchir consiste à faire en sorte que l'agriculture familiale obtienne un statut social et juridique et que les exploitants familiaux puissent défendre leurs intérêts au sein d'organisations professionnelles représentatives et démocratiques. Outre leur fonction syndicale reconnue, ces organisations doivent renforcer leur rôle économique dans la commercialisation des produits de l'agriculture familiale en concentrant leur offre, de manière à renforcer collectivement le pouvoir de négociation des exploitants familiaux sur les prix. Cela tient également pour l'approvisionnement des exploitations en intrants et en équipement. De telles organisations professionnelles, renforcées et reconnues, sont également à même de servir d'interface entre les exploitants familiaux et les autres sources de savoirs agricoles (recherche, vulgarisation, entreprises, etc.). Nous parlons bien d'interface et non de chaîne de savoir verticale et descendante dont les agriculteurs familiaux seraient le réceptacle. Il s'agit de favoriser l'hybridation des connaissances en valorisant les savoir-faire des agriculteurs et en co-construisant de nouveaux savoirs utiles et opérationnels, sur la base d'un partage des connaissances de chacun. Un tel effort est primordial pour élaborer des solutions pertinentes aux problèmes soulevés par le réchauffement climatique. En la matière, les agriculteurs familiaux des pays du sud et de l'est de la Méditerranée disposent de savoirs et d'une expérience précieuse, y compris pour l'agriculture des pays européens. Comme évoqué aux chapitres 14 et 15, partenariats et projets multi-acteurs doivent se développer pour mettre en place de nouveaux dispositifs de connaissances et d'innovations, au cœur desquels les organisations professionnelles sont appelées à se positionner. De la même manière, ces dernières peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'autonomisation des femmes rurales méditerranéennes, et l'accomplissement de leur potentiel qui ne peut pleinement s'exprimer dans les conditions actuelles.

Favoriser l'accès de l'agriculture familiale aux ressources productives

Un autre pan majeur de politiques favorables à l'agriculture familiale concerne l'accès aux ressources productives, et en tout premier lieu au foncier. La question est épineuse et les tentatives de réformes agraires dans les pays du sud et de l'est de la

Méditerranée ont produit des résultats très en deçà des attentes (en Égypte et en Algérie par exemple). De nombreux problèmes sont soulevés par l'attribution à des particuliers de terres appartenant au domaine privé de l'État (Tunisie, Algérie, Égypte). L'urgence d'une relance agricole à des fins de diversification de l'économie nationale dans des pays comme l'Algérie plaide pour un investissement massif dans l'agriculture familiale et les zones rurales algériennes, qui aurait sans doute des retombées positives sur l'ensemble de l'économie du pays. L'accès au crédit des exploitations familiales pose également un problème difficile à résoudre compte tenu du fonctionnement du système bancaire en place dans nombre de pays du sud et de l'est de la Méditerranée. À cet égard, les nombreuses et déjà anciennes expériences de micro-finance, dans la région (Tunisie) et plus encore à l'extérieur (Afrique subsaharienne, Asie), pourraient être étudiées, valorisées et mobilisées pour le déploiement d'un ambitieux dispositif de financement au profit des exploitations familiales et autres micro-entreprises qui émergent en milieu rural. Pour porter pleinement leurs fruits, ces mesures doivent être accompagnées d'investissements massifs dans le secteur rural qui sert de cadre à l'exercice de l'agriculture familiale. Il est illusoire d'espérer intéresser les jeunes à l'agriculture si aucune route ne relie les zones rurales aux marchés et au monde extérieur, s'il n'existe pas d'écoles, d'hôpitaux ou même de centres de soins, de liaison internet...

Ces recommandations ont déjà été énoncées et ont ici une valeur de rappel. Il est un domaine en pleine expansion et pour lequel l'intervention de la puissance publique en tant que régulateur sera primordiale à l'avenir, c'est celui de l'agriculture numérique. Essentiellement neutre, la numérisation de l'agriculture qui est en passe de révolutionner les techniques de production ne porte pas en soi un modèle agricole. Elle consiste à produire et à valoriser un volume massif de données numériques qui permettent un micro-pilotage de l'agriculture (agriculture de précision, outils intégrateurs d'aide à la décision) ou des échanges d'informations instantanés entre différents acteurs. Elle peut donc tout aussi bien servir l'agriculture de firme, l'agriculture patronale ou l'agriculture familiale, et favoriser l'émergence d'une agriculture agroécologique, tout comme le développement d'une agriculture tournée vers le profit de court terme. Tout dépend du mode de gestion des données et de leur utilisation. Le rôle des pouvoirs publics est en cela déterminant. Ils doivent s'assurer à la fois que la nouvelle ère agricole ne laisse pas de côté la grande majorité des agriculteurs, qui sont des agriculteurs familiaux, et que l'agriculture numérique soit mise au service de la protection de la planète et de la lutte contre les gaspillages. Ils doivent également faire en sorte que ces données numériques, comme les infrastructures qui seront amenées à les gérer, soient accessibles à tous et que les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la révolution numérique dans l'agriculture familiale émergent, par un effort d'une ampleur et d'une nature nouvelles en direction de la formation des jeunes. Donnons-nous pour objectif de réaliser ce scénario vertueux par lequel des exploitations agricoles et des territoires ruraux intelligents fourniront des opportunités, des emplois et un cadre de vie attrayant aux générations futures.

Bibliographie

CIHEAM (2013), « Farmers' Trade Union in the Mediterranean Countries », *CIHEAM Watch Letter*, 26, octobre (www.ciheam.org).

CIHEAM (2014a), *Déclaration finale*, 10^e réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM, Alger, 6 février (http://ciheam.org/uploads/attachments/122/Final_Declaration_RMC_2014.pdf).

CIHEAM (2014b), « Land Issues in the Mediterranean Countries », *CIHEAM Watch Letter*, 28, avril (www.ciheam.org).

CIHEAM (2015), « The Post-2015 Agenda and Mediterranean Futures », *CIHEAM Watch Letter*, 34, septembre (www.ciheam.org).

CIHEAM-FAO-CIRAD (2016), *Étude sur la petite agriculture familiale au Proche-Orient et en Afrique du Nord (MENA)*, Rome, FAO.

Clavel (D.), Feintrenie (L.), Jami (J.-Y.), Torquebiau (E.) et Bazile (D.) (2014), « Défis de gestion et d'usage des ressources naturelles », dans J.-M. Sourisseau (dir.), *Agricultures familiales et mondes à venir*, Versailles, Éditions Quae, p. 219-234.

FAO (2013), *Regional Dialogue on Family Farming. Background Report : A Europe and Central Asia Perspective*, Rome, FAO.

FAO (2014a), *Situation de l'agriculture et de l'alimentation dans le monde*, Rome, FAO.

FAO (2014b), *Dialogue régional sur l'agriculture familiale dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord*, Rome, FAO.

Ghanem (H.) (2014), « How to Make Rural Areas Around the Mediterranean More Attractive and Competitive », communication pour le séminaire sur le développement rural en Méditerranée, Alger, CIHEAM, février.

Goussios (D.) (2016), « Dynamique de reterritorialisation de l'agriculture familiale grecque et enjeux dans le contexte de la crise », dans T. Antholoupoulo, A. Ben Saad, P. Bergeret, M. Elloumi, A.-M. Jouve, R. Melot, C. Naplèone, J.-C. Paoli, R. Skoutsou et G. Vianey (dir.), *Pertinence du modèle familial d'agriculture face aux nouvelles « faims de terres »*, Montpellier, CIHEAM-Réseau Foncimed, « Options méditerranéennes », série A : « Séminaires méditerranéens », 117.

Index Mundi (2014) (<http://www.indexmundi.com/g/r.aspx?v=39&l=fr>)

Marzin (J.), Daviron (B.) et Raffleau (S.) (2014), « Agricultures familiales et autres formes d'agriculture », dans J.-M. Sourisseau (dir.), *Agricultures familiales et mondes à venir*, Versailles, Éditions Quae, p. 75-92.

OCDE (2012), *Évaluation des réformes de la politique agricole en Turquie*, Paris, OCDE.

Parlement européen (2014), *Family Farming in Europe : Challenges and Prospects*, Strasbourg, Parlement européen.